

Face au déficit de 350 000 places pour l'accueil des enfants en bas âge, le gouvernement entend diversifier les modes de garde. Sans assurer pour autant un véritable libre choix aux familles à faibles revenus.



Florence Durand - Sipa

**Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la Famille**, inaugure une crèche de la Générale de Santé. Aide aux crèches d'entreprise, 4 enfants par assistante maternelle au lieu de 3, le gouvernement tente de créer des places à peu de frais.

# Qui va garder les enfants ?

**J' » Ce courrier municipal, adressé à de jeunes parents de la Seine-Saint-Denis, ne représente pas un cas isolé. En 2007, sur 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans, plus de la moitié étaient gardés par un de leurs parents,**

sans que cela ait toujours été un véritable choix. Tous modes de garde confondus, le secrétariat d'Etat en charge de la famille estime qu'il manque aujourd'hui 350 000 places pour satisfaire les besoins d'accueil de la petite enfance (les 0-3 ans).

Un problème majeur pour les familles et, la division sexuelle des tâches étant ce qu'elle est, pour les mères mais aussi pour les em-

ployeurs. Comme l'explique Dominique Méda, chercheuse au Centre d'études de l'emploi : « *L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1970 ne s'est pas accompagnée d'un développement suffisant des modes d'accueil et de garde pour les plus jeunes.* »

Nicolas Sarkozy s'était donc engagé à mettre en place un droit de garde op-

posable d'ici à la fin de sa mandature. Concrètement : tout parent serait en droit d'exiger une place de garde pour son enfant. Jugé irréaliste, la promesse a été depuis oubliée. Le gouvernement s'efforce néanmoins d'accroître le nombre de places « *en diversifiant les modes de garde et en assouplissant la réglementation* », suite au rapport rendu l'été 2008 par Michèle Tabarot, députée

UMP. « Ce rapport risque d'entraîner une dégradation de la qualité de l'accueil (...). Il formule une proposition [la création de jardins d'éveil] intéressante dans son contenu mais dont il faudra absolument vérifier qu'elle n'est pas une machine de guerre contre l'école maternelle française », ont réagi les sociologues Dominique Méda, Jeanne Fagnani et Nathalie Morel (1). Les professionnels de la petite enfance redoutent en effet un désengagement de l'Etat, au profit d'une responsabilité accrue des familles et au détriment de la solidarité nationale, sans que la liberté de choix des parents, à commencer par celle des mères, soit mieux garantie pour autant.

**Des créations de places de garde insuffisantes**

Paradoxalement, la France consacre déjà beaucoup d'argent à l'accueil des tout-petits. Elle fait partie des trois pays de l'OCDE les plus généreux en la matière : les finances publiques ont dépensé 8,4 milliards d'euros (2) pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2006. Ce sont conjointement la Sécurité sociale (via la branche famille), l'Etat et les collectivités locales – pour l'essentiel les communes – qui assurent ce financement. 11 000 places en crèches supplémentaires par an ont été créées en moyenne depuis 2000, tandis que 35 000 assistantes maternelles étaient agréées chaque année. Mais parallèlement, la garde en jardins d'enfants a diminué et l'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle a été restreint. Résultat : les créations de places ne compensant pas les fermetures, et la natalité étant dynamique, le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches a augmenté de 7 % entre 2003 et 2006.

Du coup, le gouvernement fait feu de tout bois pour créer rapidement et à peu de frais des places. Ainsi, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 autorise désormais les assistantes maternelles à accueillir quatre enfants au lieu de trois jusqu'à présent, comme c'est le cas dans d'autres pays. Nadine Morano, la secrétaire d'Etat à la Famille, en attend 50 000 places supplémentaires (3). Il est également prévu que les assistantes maternelles puissent exercer leur métier en se regroupant à plusieurs dans un local extérieur à leur domicile. Un soutien plus fort aux crèches d'entreprise a également été voté, sous la forme

**La garde d'un enfant à domicile à plein-temps, réservée aux familles aisées, coûte à la collectivité 13 253 euros en moyenne par an, contre 9 000 en crèche et 6 700 chez une assistante maternelle**

d'une forte augmentation du crédit d'impôt accordé aux familles. Nadine Morano en attend 5 000 places supplémentaires par an.

**Des aides fortement inégalitaires**

Mais il ne suffira pas de créer des places supplémentaires pour assurer un véritable libre choix aux familles, et concrètement aux mères. Il faudrait aussi offrir un niveau d'aide suffisant aux ménages les moins aisés. Or, les dispositifs actuels sont insuffisamment redistributifs. La somme restant à la charge d'une famille ayant un revenu égal au Smic, quand elle paye une assistante maternelle, représente ainsi 9,2 % de son revenu, contre 3,8 % seulement pour un ménage gagnant sept fois le Smic. Et le mode de garde le plus aidé est celui auquel

**Le boom des crèches privées**

Alors qu'elles ne comptaient que 75 places en 2004, les crèches privées représentent aujourd'hui 12 000 places en France. Ces entreprises privées travaillent soit pour le compte de sociétés au titre de crèches d'entreprise, soit pour le compte de collectivités locales sous forme de délégation de service public. Le secteur de la petite enfance rejoint donc d'autres services publics

locaux largement délégués au privé, comme l'eau, la gestion des déchets ou les cantines scolaires. « Comme ces entreprises sont conventionnées avec la Cnaf, les parents payent le même tarif que dans une crèche publique. Et les communes conservent la maîtrise des inscriptions », explique Soline Gravouil, présidente de la Fédération française des entreprises de crèche. ■

ne peut accéder qu'une minorité de familles aisées : la garde à domicile par une nounou à plein-temps. Le coût pour la collectivité de ce mode de garde s'élève ainsi à 13 253 euros en moyenne par an et par en-

L'incitation à rester à la maison est d'autant plus forte que les pouvoirs publics ont offert des aides directes aux mères qui choisissaient d'arrêter de travailler pour garder leurs enfants, via le congé parental, afin de réduire le taux de chômage et de limiter le coût pour la collectivité de

(1) « Rapport Tabarot : encore du chemin à parcourir pour la petite enfance », note publiée sur [www.tnova.fr](http://www.tnova.fr)

(2) D'après « L'accueil du jeune enfant en 2007 », par l'Observatoire national de la petite enfance. Ces dépenses publiques sont de 11,7 milliards d'euros si l'on intègre les financements des congés parentaux.

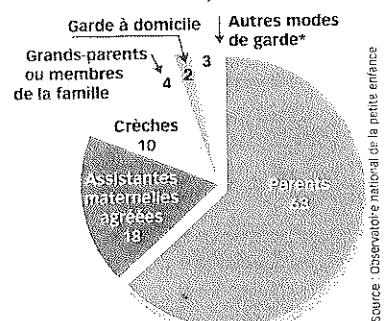
(3) Dans un entretien au journal *Les Echos* du 13 janvier 2009.

(4) D'après le rapport « Accueil des jeunes enfants : pour un nouveau service public », par Monique Papon et Pierre Martin, Sénat, octobre 2008.

(5) « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant », par Dominique Méda, Odile Simon et Marie Wierink, *Premières Synthèses* n° 29.2, Dares, juillet 2003.

**LA FAMILLE, PREMIER MODE DE GARDE**

Répartition du mode de garde principal des enfants âgés de moins de 3 ans en 2006, en %



\* Ecole maternelle, proches, baby-sitter, jardin d'enfants.

Source : Observatoire national de la petite enfance

la garde des enfants. Avec des conséquences particulièrement pénalisantes sur le plan professionnel : les femmes qui interrompent leur activité occupent très majoritairement des emplois mal rémunérés. Souvent peu qualifiées, elles éprouvent ensuite souvent de grandes difficultés à retrouver un emploi.

### Cible manquée

Les pouvoirs publics ont donc réagi en réformant le système d'aides en 2004, avec la création de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). L'idée de la Paje était la suivante : puis-que le congé parental - d'une

durée maximum de trois ans - risque d'éloigner durablement les femmes du marché du travail, mieux vaut favoriser le congé parental à temps partiel pour leur permettre de garder un

## L'insuffisance du nombre de places et la répartition inégalitaire des aides pénalisent surtout les femmes qui occupent un emploi mal rémunéré

temps plein continue à être autant utilisé, mais essentiellement de manière contrainte, par des femmes peu diplômées et à faibles revenus. Michèle Tabarot propose, dans son rapport, que les congés parentaux

la Cour des comptes dans un rapport récent, il a manqué sa cible : les femmes qui en bénéficient sont majoritairement issues des classes moyennes et aisées. En revanche, le CLCA à

soient plus courts, mieux rémunérés et partagés entre les deux parents. Sans pour autant revenir sur le principe d'un report sur les parents d'une partie des besoins sociaux en matière de garde, en pratique sur les mères, via le congé parental.

Le développement du taux d'activité féminin est pourtant lié au mouvement d'émancipation des femmes depuis les années 1970. C'est aussi le plus sûr moyen de réduire la pauvreté des enfants, notamment dans les familles monoparentales. La bonne insertion des femmes sur le marché du travail suppose l'existence de modes de garde et d'accueil accessibles et financés par la collectivité. Au-delà, il faudrait assurer une répartition plus juste des tâches ménagères et des soins aux enfants au sein des couples. « Pour permettre une implication égale des pères et des mères dans l'emploi et dans la famille, il aurait fallu (...) redéfinir la norme de travail à temps plein de manière à en réduire la durée pour tous », affirment Dominique Méda et Hélène Périvier (6). L'obsession du « travailler plus », aujourd'hui dans l'air du temps, ne va pas dans ce sens. Dommage, car tous pourraient y gagner : les mères, les pères, les ministres et les enfants. ■

Claire Alet-Ringenbach

(6) Le deuxième âge de l'émancipation, par Dominique Méda et Hélène Périvier, coll. La République des idées, éd. du Seuil, janvier 2007.

## Polémique sur la maternelle

Lors de la dernière rentrée, le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos a jeté un pavé dans la marre en contestant l'intérêt d'accueillir les enfants à l'école maternelle avant l'âge de 3 ans. De fait, à l'heure où l'Etat cherche à tailler dans ses dépenses, l'accueil des 2-3 ans coûte cher. D'ores et déjà, leur taux de scolarisation a baissé de 27 % entre 2003 et 2007. Le ministre propose à la place la création de jardins d'éveil, intermédiaires entre la crèche et l'école maternelle. Si le projet éducatif n'est pas inintéressant en soi, il pose deux problèmes. Tout d'abord, il est essentiellement guidé par des considérations d'économies budgétaires défavorables aux familles. Sur les 4 660 euros que coûte un élève de maternelle, l'Etat en prend en charge 50 %, les collectivités locales 44 % et les familles 6 % (soit 280 euros). Dans le cas d'un accueil en jardin d'éveil (coût estimé à 5 500 euros), la part de l'Etat serait réduite à un tiers. Il est moins coûteux en effet de rémunérer un éducateur de jeunes enfants en jardin d'éveil qu'un professeur des écoles en maternelle. Surtout, les familles devraient participer en fonction de leurs revenus, ce qui leur reviendrait en moyenne à 2 080 euros par an. Une partie de cette somme étant prise en charge via un crédit d'impôt. Au-delà, l'entrée précoce à la maternelle améliore l'égalité des chances entre enfants.

Certains craignent que le jardin d'éveil ne soit une machine de guerre contre l'ensemble de la maternelle. Ainsi, Cécile Jonathan, adjointe au maire de Tours chargée de la petite enfance, observe : « Le gouvernement commence par les 2-3 ans pour préparer les mentalités. On est en train de supprimer les maternelles sans le dire. » Xavier Darcos s'en défend. ■

**Ecole maternelle à Paris.** Le jardin d'éveil est-il une machine de guerre contre la maternelle ?



Aurélien Félty DT/Ina3p

### « Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », par Michèle Tabarot, juillet 2008, disponible sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000479/0000.pdf>

[www.caf.fr/wps/portals/qui\\_sommes\\_nous/observatoire\\_p PetiteEnfance](http://www.caf.fr/wps/portals/qui_sommes_nous/observatoire_p PetiteEnfance) : « L'accueil du jeune enfant en 2007. Données statistiques », Observatoire national de la petite enfance.